

# 1. DESCRIPTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

## 1.1. Structure administrative.

La structure administrative du système éducatif français régit l'activité de presque quinze millions d'élèves y de plus d'un million de professionnels, entre enseignants et personnel administratif.

Le plus haut échelon administratif est celui formé par le Ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que par les organismes qui leur sont attachés. Ils sont chargés de définir la politique éducative, de fixer les objectifs éducatifs et les programmes d'études nationaux, de délivrer les diplômes et de tout ce qui touche à la réglementation de l'enseignement en général.

Le deuxième niveau administratif est celui composé par les trente Académies, c'est-à-dire les différentes divisions géographiques qui regroupent les écoles et les universités. L'application des décisions ministérielles dépend du Recteur, le plus haut responsable de chaque Académie. Dans chacune de ces divisions, il existe un délégué académique des relations internationales et de la coopération (DARIC) qui se charge de la coordination des activités internationales au sein de son Académie.

Dans le troisième niveau administratif, nous retrouvons les directeurs des établissements éducatifs : Proviseur (lycée), Principal (collège) et Directeur (école). Il s'agit d'un corps professionnel non-enseignant appelé à exercer des responsabilités au plus haut niveau ainsi que des compétences administratives.

## 1.2. Étapes.

Aussi bien la durée de l'enseignement à caractère obligatoire que le financement du secteur privé datent de la promulgation de la Loi Debré (1959), au moyen de laquelle la scolarité obligatoire et gratuite fut établie à partir de l'âge de six ans (première année d'enseignement primaire) jusqu'à l'âge de seize ans (classe de Troisième). L'enseignement public représente 80% de l'enseignement total et l'État finance aussi une partie des institutions privées. Actuellement, le système éducatif français, hormis l'enseignement universitaire, comprend deux étapes : premier degré (éducation préélémentaire et primaire) et second degré (éducation secondaire).

### Le système éducatif français dans les étapes antérieures à l'Éducation supérieure

			Nom de l'Année Scolaire	Age	
<b>Premier degré</b>	Enseignement Primaire	École maternelle	Cycle I: apprentissage initial	<i>Petite section</i>	3-4
				<i>Moyenne section</i>	4-5
				<i>Grande section</i>	5-6
	École élémentaire	Cycle II: bases fondamentales	Cours préparatoire (CP)	6-7	
			Cours élémentaire 1 (CE1)	7-8	

			Cycle III: approfondissement	Cours élémentaire 2 (CE2)	8-9	
				Cours moyen 1 (CM1)	9-10	
				Cours moyen 2 (CM2)	10-11	
<b>Second Degré</b>	<b>Premier Cycle</b>	<b>Collège</b>	Cycle d'observation	<i>Sixième</i>	11-12	
			Cycle central	<i>Cinquième</i>	12-13	
			Cycle d'orientation	<i>Quatrième</i>	13-14	
		<b>BREVET</b>				
		<b>Second Cycle</b>	<b>Lycée</b>	Cycle de détermination	<i>Seconde</i>	15-16
				Cycle Terminal	<i>Première générale, Première technologique, Première professionnelle</i>	16-17
				Cycle Terminal	<i>Terminale générale Terminale technologique Terminale professionnelle</i>	17-18
	<b>BAC</b> Baccalauréat General Baccalauréat Technologique Baccalauréat Professionnel					

### Schéma comparant les systèmes éducatifs français et espagnol

SYSTÈME FRANÇAIS	SYSTÈME ESPAGNOL	AGE
Terminale (Lycée)	2º Bachillerato	17-18
Première (Lycée)	1º Bachillerato	16-17
Seconde (Lycée)	4º E.S.O.	15-16
3 <sup>ème</sup> (Collège)	3º E.S.O.	14-15
4 <sup>ème</sup> (Collège)	2º E.S.O.	13-14
5 <sup>ème</sup> (Collège)	1º E.S.O.	12-13
6 <sup>ème</sup> (Collège)	6º Educación Primaria	11-12
Cours moyen 2	5º Educación Primaria	10-11
Cours moyen 1	4º Educación Primaria	9-10
Cours élémentaire 2	3º Educación Primaria	8-9
Cours élémentaire 1	2º Educación Primaria	7-8
Cours préparatoire	1º Educación primaria	6-7

### 1.3. Premier degré

#### a) Enseignement Préélémentaire

L'étape préélémentaire comprend les trois années scolaires qui forment le premier cycle de l'enseignement de premier degré. L'école maternelle accueille des élèves répartis en trois sections selon leur âge : de 3 à 4 ans (petite section), de 4 à 5 ans (moyenne section) et de 5 à 6 ans (grande section). Dans les deux premières sections, l'objectif éducatif est de promouvoir, à travers des activités

principalement ludiques, le développement de la personnalité de l'enfant et sa relation avec son environnement. Durant la dernière année de maternelle, l'on prépare la transition à l'école élémentaire, où va débiter l'apprentissage de la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

### **b) Enseignement Primaire**

Articulé autour de deux cycles, II et III, l'enseignement de premier degré, celui des dites écoles élémentaires de l'éducation primaire, comprend cinq années scolaires et scolarise des élèves entre 6 et 11 ans.

Le cycle II contient le cours préparatoire (CP) et l'élémentaire 1 (CE1) et est suivi des trois années scolaires du cycle III : le cours élémentaire 2 (CE2), le moyen 1 (CM1) et moyen 2 (CM2). Au long de ces années, l'élève reçoit un enseignement dans les sept matières basiques : Français, Mathématiques, Science et Technologie, Géographie et Histoire, Education Civique, Education Artistique et Education Physique et Sportive.

## **1.4. Second Degré**

### **a) Enseignement Secondaire : Collège et Lycée**

L'enseignement du second degré est divisé en deux cycles : l'enseignement dans les collèges (Premier cycle) et l'enseignement dans les lycées généraux, technologiques et professionnels (Second cycle)

L'objectif de l'enseignement au collège est d'offrir aux élèves un tronc commun de connaissances basiques obligatoires, et leur contenu éducatif, destiné à des élèves entre onze et quinze ans, est réparti entre les matières suivantes : Français, Mathématiques, Langue Vivante 1, Sciences Sociales (Géographie, Histoire, Economie et Education Civique), Sciences Expérimentales (Physique, Biologie, Géologie et Technologie), Education artistique, Education manuelle et technique ; et Education Physique et Sportive.

Ce premier cycle de l'enseignement secondaire est composé de quatre années scolaires, à leurs tours divisées en trois cycles : cycle d'observation et d'adaptation (Sixième), cycle central (Cinquième) et cycle d'orientation (Quatrième et Troisième). A la fin de leur année de Troisième (l'équivalent de la « 3° de la ESO » dans le système espagnol), les élèves obtiennent un diplôme appelé le Brevet des Collèges.

Après leur formation au collège, les élèves poursuivent leurs études soit dans les lycées d'enseignement général ou technologique, soit dans les lycées professionnels. Ce second cycle de l'enseignement secondaire dure, approximativement, de l'âge de quinze ans à l'âge de dix-huit ans.

Les lycées d'enseignement général ou technologique offrent une formation de trois ans. Les élèves de Seconde suivent des études spécifiques en Langue, Littérature et Histoire et Géographie dans la langue de leur section. Une fois cette année scolaire conclue, ils choisissent une branche générale ou bien technologique. En Première et Terminale, ils étudient les matières spécifiques suivantes, dans la langue de leur section : Approfondissement culturel et linguistique (ACL), Histoire et Géographie (Discipline non linguistique) et Connaissance du monde.

Après avoir suivi l'enseignement du lycée, les élèves se présentent à l'épreuve du BAC (Baccalauréat) et obtiennent le diplôme national du baccalauréat.

### **b) Formation professionnelle**

Les lycées professionnels offrent une préparation en deux ans pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et pour le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP). Ils se préparent également à l'obtention du titre de baccalauréat professionnel. L'objectif de cette formation est de doter les élèves d'une qualification professionnelle qui leur permette d'exercer un métier donné.

Certains lycées d'enseignement général proposent des cycles de formation complémentaire de deux ans après le baccalauréat : il s'agit du BTS (Brevet de Technicien Supérieur), un diplôme appartenant au cycle de formation de l'enseignement supérieur.

## **1.5 LES ENSEIGNEMENT EUROPEENS ET INTERNATIONAUX**

Actuellement, le système éducatif français est plongé dans un contexte européen et international qui est constamment en train de changer. L'objectif de l'éducation française est de former des citoyens du monde, de faciliter la poursuite des études à l'étranger et de permettre la recherche d'emploi dans un marché du travail plus étendu. De cette façon, les CV sont enrichis par cet élément d'ouverture de l'individu vers la connaissance et la compréhension de la diversité des cultures et des sociétés. Dans ce but, le système français a mis en place différents instruments d'échange et de mobilité ainsi que quatre catégories différentes de sections linguistiques.

### **a) Les sections bilingues.**

En bref, ce sont des sections au collège et au lycée où la deuxième langue étrangère est traitée exactement de la même manière que la première langue. Les élèves apprennent à la fois deux langues étrangères au même niveau, les deux langues ont le même volume horaire dans l'emploi du temps et le même poids dans le programme scolaire.

### **b) Les sections européennes.**

Les sections européennes ou de langues orientales proposent un enseignement spécifique basé sur les principes suivants :

- Apprentissage renforcé d'une langue étrangère dès le niveau collège
- Enseignement d'une langue étrangère à travers une matière non-linguistique
- La connaissance approfondie de la culture du pays de la section

Ce sont des sections françaises dans lesquelles l'enseignement est assuré par des enseignants français. Les élèves obtiennent le diplôme du Baccalauréat, mention Section Européenne.

### **c) Les sections binationales.**

Dans ces sections, les élèves suivent un programme élaboré d'un commun accord entre les autorités éducatives françaises et celles d'Allemagne, Italie ou Espagne, selon les cas. Ce programme inclut une formation renforcée dans la langue du pays et son enseignement à travers une ou plusieurs matières non linguistiques, parmi lesquelles la Géographie et l'Histoire doivent être présentes. Ces formations visent à l'obtention simultanée, sous certaines conditions, du diplôme du baccalauréat français et du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent des pays mentionnés. Les enseignants sont français.

**d) Les sections internationales.**

Dans les sections internationales, comme la SIE (Section Internationale Espagnole) de Strasbourg, les élèves suivent un programme créé d'un commun accord entre les autorités éducatives françaises et celles d'un pays donné. Ce programme inclut l'étude approfondi de la langue et de la littérature de ce pays et un enseignement de la Géographie et de l'Histoire dont 50% est en français et l'autre moitié dans la langue étrangère. Les élèves français côtoient des élèves dont la langue maternelle est celle de la section et/ou des élèves d'autres nationalités, dans une atmosphère de pluralité linguistique et sociale qui aboutit à une excellence académique. A la fin de leurs études, les élèves obtiennent le prestigieux diplôme du Baccalauréat Français Internationale («BFI»). En ce qui concerne les sections internationales espagnoles, le Ministère de l'Education octroie le diplôme du baccalauréat espagnol (« bachiller ») aux élèves qui ont obtenu le bac BFI et qui ont réussi les épreuves des matières spécifiques espagnoles. L'Espagne, comme d'autres pays, contribue à ce programme en assignant des professeurs fonctionnaires de nationalité espagnole pour l'enseignement de la Langue et Littérature Espagnole et la Géographie et l'Histoire.

## 2. DESCRIPTION DE LA SECTION DE STRASBOURG

### 2.1. Création et Histoire.

- La **Section Internationale Espagnole de Strasbourg** est ancienne, son fonctionnement ayant débuté dès 1982 au sein du Lycée et Collège des Pontonniers (approbation par B.O. 06/10/83), même si en 1993 des niveaux correspondants furent transférés au Collège de l'Esplanade (approbation par J.O. 20/12/94). La Section est également liée depuis longtemps à l'Ecole Elémentaire, puisque qu'elle y forme des élèves de primaire depuis 1983 (approbation par J.O. 17/07/85) ainsi qu'à l'Ecole Maternelle, où la Section fût présente dès 1985 (même si sa réglementation ne fit jamais l'objet d'un B.O. ou un J.O.) jusqu'en 2009, année où l'Ecole Maternelle cessa d'être rattachée aux autorités académiques espagnoles.

### 2.2. Géographie de la Section.

- Il faut comprendre par "géographie de la Section" la présence et répartition de celle-ci parmi trois établissements éducatifs à Strasbourg. Le Lycée International (connu sous le nom de Lycée des Pontonniers) est quelque peu éloigné des autres deux centres, qui eux se trouvent à proximité l'un de l'autre. Entre le Lycée et l'Ecole Primaire Internationale Robert Schuman, il faut compter environ 1200 mètres (soit deux arrêts de tramway jusqu'à l'Ecole et trois arrêts jusqu'au Collège de l'Esplanade). Le Lycée International se situe en plein centre-ville (aux rives du canal de l'Ill, arrêt de tram Gallia), un emplacement facile d'accès pour les élèves, qui peuvent trouver des moyens de transport depuis des endroits plus ou moins éloignés (situés parfois, à des dizaines de kilomètres). Certains élèves choisissent de résider, pendant la période scolaire, dans un internat publique rattaché à l'établissement éducatif, qui, pendant l'année scolaire 2011-12 accueille pour la première fois des élèves de secteur. Le Collège de l'Esplanade se trouve dans le quartier homonyme, puisqu'il est mixte : il accueille des élèves des Sections Internationales mais également un groupe important d'élèves du secteur correspondant. L'Ecole Internationale Robert Schuman accueille uniquement des élèves de sections internationales.

### 2.3. La Section Internationale Espagnole dans ses centres éducatifs.

- La **Section Internationale Espagnole** reçoit, chaque année scolaire, plus de deux cents élèves dans tous les niveaux existants de l'éducation obligatoire française. Les effectifs pour le début de l'année scolaire en cours sont les suivants :

Nivel	2025-26	Centro Educativo
Terminale	22	Lycée International <b>82</b>
Première	30	
Seconde	30	
Troisième	25	Collège de l'Esplanade

Quatrième	22	<b>97</b>
Cinquième	22	
Sixième	28	
CM2	16	Ecole R. Schuman <b>110</b>
CM1	21	
CE2	26	
CE1	25	
CP	22	
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	

- Les trois établissements dans lesquels les élèves de la Section Internationale Espagnole reçoivent leur formation sont de nature différente et intra-indépendante.
- **Lycée International [des Pontonniers]:** Plus de mille d'élèves poursuivent actuellement leurs études dans ce lycée, qui compte plus d'une centaine d'enseignants. La majorité de ces élèves font partie des sections internationales : anglaise, ABIBAC (double diplôme franco-allemand), espagnole (double diplôme), italienne, russe et polonaise, pour les cursus de 2<sup>onde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale. Le Lycée propose le cours de Français Langue Etrangère (FLE) pour les élèves qui entrent au lycée sans maîtriser la langue française et le MIO (Module d'Information et Orientation) ; il offre également aux élèves la possibilité d'étudier le chinois, ou de prendre une option Théâtre ou Histoire de l'Art. Il possède aussi une Classe Préparatoire pour les Grandes Ecoles de Commerce. Traditionnellement, le lycée est connu pour ses excellents résultats aux épreuves du BAC, vu que, chaque année, pratiquement tous les élèves obtiennent leur diplôme, en grande partie grâce au Baccalauréat Français Internationale (BFI). Les élèves des Sections Internationales font l'objet d'une double sélection : un examen de niveau de langue pour tester leur maîtrise de la langue de la Section et une évaluation positive de leur dossier ; la demande est toujours amplement supérieure à l'offre. Le passage de la Seconde à la Première suppose également une deuxième sélection.
    - Deux professeurs sont chargés des élèves de la Section Internationale Espagnole : une Professeure d'Enseignement Secondaire (PES) de Géographie et d'Histoire, qui actuellement exerce aussi les fonctions de coordination du Directeur de la Section (« Jefe de Estudios »), et une autre professeure de Littérature Espagnole, les deux professeurs partagent son emploi du temps entre le Lycée et le Collège del'Esplanade. Il y a aussi une autre professeure dépendant de l'Académie de Strasbourg qui a la charge de la matière Connaissance du monde.

- **Collège de l'Esplanade [avec Sections Internationales]** : Plus de huit cents élèves, encadrés par plus de soixante-dix enseignants, assistent chaque jour aux cours de cet établissement, qui, comme dit précédemment, est de nature mixte, puisqu'il accueille à la fois des élèves de Sections Internationales (anglaise, allemande, espagnole, italienne et polonaise) et des élèves de secteur. Aujourd'hui, il n'existe aucune classe où sont rassemblés les élèves de secteur et les élèves des sections internationales, même si des suggestions allant dans ce sens ont déjà été examinées. Le Collège propose également des cours de Français Langue Etrangère (FLE) dans chacun de ses niveaux (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) pour que les élèves non-francophones d'origines très diverses puissent s'adapter. Bien que l'épreuve du Brevet ne soit pas indispensable, les élèves de cet établissement obtiennent des bons résultats, particulièrement ceux des sections internationales.
  - Trois professeures s'occupent de la Section Internationale Espagnole du Collège : le PES de Géographie et d'Histoire et la professeure de Littérature Espagnole, qui partagent son emploi du temps entre le collège et le lycée, et une maîtresse d'école, qui enseigne également aux élèves de l'Ecole Élémentaire.
- **École Élémentaire Internationale Robert Schuman** : Les vingt-trois professeurs de cet établissement s'occupent de presque quatre cents élèves, qui sont répartis dans quatre sections internationales (anglaise, espagnole, allemande et italienne) et dans cinq niveaux (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). La Section Internationale Espagnole a une grande importance au sein de cet établissement, puisqu'elle englobe un quart des élèves de l'école. La quasi-totalité des élèves atteint les objectifs établis pour chaque année scolaire.
  - La Section Internationale Espagnole de l'École est prise en charge par un maître d'école, qui enseigne uniquement à l'École, et par une maîtresse qui s'occupe, en priorité, d'enseigner la Langue et la Littérature au Collège.

### 2.3.1. Qui sont nos élèves ?

- A la lecture de l'exposé ci-dessus, il est facile de se rendre compte que la **Section Internationale Espagnole**, dans ses différents établissements éducatifs, fonctionne dans une sorte de *continuum*, se nourrissant des élèves inscrits les années antérieures au sein de la même Section. Il faut donc garder à l'esprit les considérations suivantes :
  - La Section Internationale Espagnole et les établissements dans lesquels elle est établie attirent plus d'élèves qu'ils ne peuvent en accepter, ce qui donne à la Section une image « de bonne santé ».
  - La sélection peut être parfois très rude, comme c'est le cas pour les admissions au Lycée, où les élèves provenant du Collège International de l'Esplanade peuvent être refusés en raison de l'admission d'autres candidats plus brillants venant de différentes parties de Strasbourg ou de sa zone d'influence.
  - La répartition globale par sexe est équilibrée parmi les élèves de la Section Internationale Espagnole, bien que, dans certains niveaux, des oscillations notables puissent être observées.
  - Les élèves ont des origines très variées :

- Elèves espagnols ou possédant la double nationalité, provenant de familles résidant à Strasbourg ou ses alentours et qui n'envisagent pas un retour en Espagne dans le court terme, même si certains d'entre eux caressent l'idée d'entreprendre des études universitaires en Espagne.
- Enfants de familles espagnoles ayant des liens professionnels avec les institutions européennes, à l'Eurocorps, etc., qui sont envoyés à Strasbourg pour une courte période (pour l'Eurocorps, trois ans, de façon générale) et pas nécessairement en début d'année scolaire, ce qui implique obligatoirement des efforts constants pour l'admission de ces élèves dans les différents établissements.
- Enfants de familles culturellement françaises qui choisissent la Section parce qu'elles possèdent divers liens affectifs ou culturels vis-à-vis de l'Espagne ou considèrent qu'une formation en espagnol peut s'avérer avantageuse et ont déjà suivi une formation de Langue Vivante 2 en espagnol.
- Pour des raisons culturelles, les familles latino-américaines choisissent souvent la Section Espagnole pour l'éducation de leurs enfants.

### 2.3.2. Comment accède-t-on aux différents niveaux de la Section Internationale Espagnole ?

Dans cette année scolaire 2025-26, nous sommes à l'attente des instructions sur les tests d'admission pour les sections internationales. Cependant, il est probable qu'on va continuer comme l'année dernière.

Les élèves désireux de poursuivre ou d'intégrer une section internationale seront soumis. L'admission sera sur tests d'aptitude. Les modalités des tests de passation pour les entrants en SI évoluent également. Ainsi :

Partie 1 – Epreuve écrite : à l'issue, classement et convocation à l'épreuve orale des élèves ayant réussi à hauteur ou au-delà du niveau seuil fixé

Partie 2 – Epreuve orale + positionnement FLE : à l'issue, classement et affectation des candidats évalués aptes en fonction de leur classement et du nombre de places disponibles dans la limite des capacités d'accueil.

### 2.3.3. Comment est organisée la Section ?

Les caractéristiques de l'organisation de la Section Espagnole à Strasbourg sont les suivantes :

- La Section Internationale Espagnole a une classe dans chacun des niveaux de la scolarité française, du CP à la Terminale, c'est-à-dire douze classes et douze niveaux au total.
- L'enseignement des matières de la Section est pris en charge **exclusivement par les enseignants désignés par le Ministère de l'Education espagnol**. Il reste une section espagnole à l'Ecole Maternelle, détachée des autorités éducatives espagnoles, où les cours sont assurés par une enseignante française, avec laquelle la Section maintient de bonnes relations.
- Les horaires des matières de la Section sont élaborés en même temps que les horaires généraux de chaque établissement. Avant l'élaboration des emplois du temps, la direction des différents établissements reçoit des *desiderata*, qui peuvent être respectés ou non. Il est vrai

que l'élaboration des emplois du temps est compliquée par l'existence de sections internationales dont il faut gérer les enseignements mais il est tout aussi vrai que les établissements sont dits « internationaux » et jouissent du prestige que cela implique grâce à ces sections. En ce qui concerne la section espagnole, puisque celle-ci possède deux professeurs qui partagent leurs heures de travail entre différents établissements, comme dit précédemment, la question est encore plus complexe. Cela peut donc arriver qu'un niveau attribué à un professeur doive passer aux mains d'un autre professeur, provoquant ainsi une rupture de la logique de la continuité de ce niveau. Les emplois du temps du Collège et du Lycée sont distribués entre le lundi et le samedi ; ceux de l'Ecole entre cinq jours de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi). Les journées scolaires comportent des cours le matin et l'après-midi. Une fois que les emplois du temps sont connus, le directeur de la section tente de corriger les possibles erreurs avec les autorités académiques. Si ceci s'avère impossible, parfois, nous arrivons à trouver des solutions entre les propres membres de la section, afin d'améliorer l'enseignement des matières correspondantes.

- En ce qui concerne les espaces, la situation varie selon l'établissement :
  - A l'Ecole, la section a, à sa disposition, deux salles de classe pour son usage exclusif et contenant du matériel espagnol, ainsi qu'une bibliothèque adossée qui est, en général, bien pourvue et dont s'occupent les familles des élèves les jours préétablis, ce qui permet de mener un bon programme de lectures. Les enseignants affectés à cet établissement avouent trouver handicapant le manque de connexion internet.
  - Au Collège, la Section possède une salle de classe à usage préférentiel, bien pourvue en matériel ; une partie des livres de lecture et de référence se trouve au CDI.
  - Au Lycée, la Section dispose depuis cette année d'une salle de classe à usage préférentiel pourvue d'un matériel acceptable. Les livres de lecture se trouvent au CDI. La bibliothèque possède habituellement assez d'exemplaires d'un même ouvrage pour tous les élèves. L'enseignement serait amélioré si la salle de classe mise à la disposition de la Section possédait un rétroprojecteur fixe.
- La **coordination pédagogique** est multiple :
  - Au **sein de la section**, durant les réunions périodiques de la section même. A cet égard, il convient de mentionner que la maîtresse de primaire assure la coordination de la continuité pédagogique avec l'enseignante française de langue espagnole de l'Ecole Maternelle.
  - La coordination des professeurs dans leurs établissements respectifs durant les conseils de classe, conformément à la pratique usuelle française, durant les rares réunions d'enseignants en début d'année et durant chaque réunion à laquelle ils peuvent participer.
  - Il faut accorder une attention spéciale à la coordination entre les professeurs de Géographie et d'Histoire espagnols et français pour ce qui est de ce qu'on appelle « le partage ». Il est toujours source de discussions, puisqu'il n'existe aucune division précise des programmes dans la mesure où cela varie selon le niveau et l'établissement. La possibilité d'une attribution directe des programmes pourrait éliminer les frictions qui apparaissent occasionnellement.
  - D'un autre côté, le Coordinateur-Directeur de la Section exerce tous les rôles qui lui sont propres et est présent sur tous les fronts : le rôle de l'enseignant proprement dit, la coordination avec les autres sections espagnoles, les réunions de responsables de section de chaque établissement et les convocations de l'administration de l'éducation française (admission, BFI, affaires particulières, etc.)
  - Le Coordinateur collabore également dans les épreuves CIDEAD et dans tout ce qui touche à l'éducation à travers le consulat.
- La **continuité pédagogique** a été établie, jusqu'à présent, essentiellement au travers des documents de la Section (programmes) qui complètent le Document d'Organisation

Pédagogique du début d'année scolaire et ce qu'indiquent les procès-verbaux de la Section. Une certaine information supplémentaire est recueillie grâce aux dossiers de travail laissés volontairement par les professeurs et aux réunions organisés par le Conseiller d'Education (de l'Ambassade d'Espagne) en France.

### **2.3.4. Quelles sont nos relations avec les établissements et autorités éducatives françaises ?**

- Les **relations entre les membres de la section et les autorités françaises** sont de trois types :
  - Celle qui existe entre les enseignants et leur respective équipe dirigeante comme dans n'importe quel système éducatif normal, comme c'est le cas en Espagne, bien que la culture de direction et de participation soit différente. Dans le cas présent, il arrive que les enseignants de la section facilitent le travail des coordinateurs-directeurs de section, qui en sont dûment reconnaissants.
  - Celle qui existe entre les coordinateurs-directeurs de section et les différentes équipes dirigeantes, notamment dans les aspects suivants : admission d'élèves, pétitions d'horaires, organisation d'activités extrascolaires, acquisition et répartition de matériel spécifique, organisation d'épreuves globales (BAC-BFI, Brevet...), suivi des élèves et, pour les structures liées aux établissements, participation dans les foyers/coopératives scolaires respectifs.
  - Celle qui existe entre les coordinateurs-directeurs de section et l'administration éducative française, particulièrement pour tout ce qui concerne les admissions : Commissions des établissements au Lycée et au Collège et Inspection Académique à l'Ecole Élémentaire (puisque nous ne pouvons plus participer à la commission de la Maternelle depuis que l'enseignant de la Section espagnole a été retiré de cet établissement).
- Au moment présent, les relations avec les équipes directives sont excellentes, et la Section peut compter sur un soutien et encouragement permanent de la part française.

### **2.3.5. Collaborons-nous avec d'autres entités et programmes ?**

Nous essayons de participer à toutes les activités organisées par :

- Les établissements éducatifs où la Section Espagnole est présente. Nous parlons, évidemment, des activités extrascolaires ou celles destinées à promouvoir l'amitié entre le personnel de ces établissements.
- La Représentation Permanente de l'Espagne au Conseil de l'Europe.
- Le Consulat d'Espagne à Strasbourg.
- L'Eurocorps espagnol.
- L'Institut Cervantes pour les épreuves d'Espagnol comme Langue Etrangère.
- Le CIDEAD pour les épreuves à distance du Ministère de l'Education
- Toute association ou individu qui propose des activités qui se rapportent à l'Espagne, à l'Amérique Latine ou à la langue espagnole.

### **2.3.6. Quel genre de programmes européens et activités complémentaires, extrascolaires et de promotion de la langue et culture espagnole réalisons-nous ?**

- Activités extrascolaires.** L'éparpillement des enseignants et des établissements rend difficile l'organisation d'activités. La planification de ces activités peut être divisée en trois catégories :

- Participation dans les **activités de l'établissement** au sein duquel elle fonctionne, dans la mesure des nécessités et possibilités. Ces activités sont variées.
  - Les **activités de promotion de la langue et la culture espagnole** dans les établissements où l'on travaille, en général dirigées aux élèves de la Section. Ces activités dépendent énormément des aptitudes de chacun et des possibilités existantes pour pouvoir bénéficier de subventions.
  - Les **voyages et échanges avec l'Espagne**. Nous cherchons à établir des programmes d'échange avec des établissements scolaires des Asturies, des îles Canaries, d'Andalousie et de Catalogne. Le programme Erasmus avec l'IES Alfonso VIII de Cuenca et le voyage d'études dans les Pyrénées-Orientales, intitulé « Sur les traces d'Antonio Machado et de l'exil républicain espagnol », sont également en cours.
- Le **financement des activités de promotion culturelle et linguistique** est pris en charge par les familles. La Section dépend d'un budget fermé accordé par le Conseil de l'Education en France (matériel utilisable) et par le Ministère de l'Education espagnol (matériel pédagogique, dans un sens plus large), mais il n'existe aucun budget pour les activités culturelles. Les coopératives et foyers socioéducatifs, dont le fonctionnement est complexe, peuvent être utiles pour les bibliothèques scolaires et, dans certains cas, pour la gestion des manuels scolaires. Nous pouvons également compter sur les petites contributions faites par les établissements, qui sont normalement utilisées pour l'acquisition de livres.

### 2.3.7. Dans quelle position se trouve la langue espagnole à Strasbourg et quelle est sa zone d'influence ?

- En premier lieu, il convient d'observer, comme cela a été dit précédemment, que les épreuves d'ELE (Espagnol Langue Etrangère) sont préparées à partir de l'Institut Cervantes.
- La langue **espagnole** est présente à Strasbourg dans les différentes classes des établissements d'enseignement secondaire et de l'Université. Un grand nombre d'établissements proposent d'étudier l'espagnol comme deuxième ou troisième langue vivante avec des enseignants du système français.
- En ce qui concerne les établissements où la Section est présente, il convient de mentionner les points suivants :
  - Comme nous l'avons déjà dit précédemment, la formation en langue espagnole de la Section Espagnole de l'École Maternelle Robert Schuman est prise en charge par une enseignante française.
  - A l'École Élémentaire Robert Schuman, il n'existe aucun autre enseignement de l'espagnol mis à part celui donné par la Section Espagnole, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de cours d'espagnol comme LV2.
  - Au Collège de l'Esplanade et au Lycée International, les élèves ont la possibilité d'étudier l'espagnol au sein de notre Section ou d'opter pour les cours d'espagnol comme deuxième ou troisième langue vivante (LV2 ou LV3) qui sont enseignés par des enseignants français avec lesquels les membres de la Section sont en bon termes.

### 2.3.8. Les élèves sont-ils intéressés par des études dans les universités espagnoles ?

En règle générale, les élèves qui finissent leur Terminale et obtiennent leur BAC-BFI restent faire leurs études en France ou choisissent d'autres pays où le recrutement leur paraît plus favorable. Les élèves qui partent étudier en Espagne sont ceux dont les familles doivent y retourner ou ont un lien très fort avec notre pays. Un élève ayant terminé sa formation au lycée en France se présente aux universités espagnoles en faisant état de la moitié de sa note finale française (puisqu'en France, l'élève est noté sur vingt) ou en passant la partie des Epreuves d'Accès à l'Université qui l'intéresse. Les programmes des matières enseignées sont, en

général, très différents en France et en Espagne et ceci implique qu'un élève voulant accéder à l'Université espagnole se verra obligé à préparer un double cursus pendant une année scolaire. Il convient de rappeler que les programmes de Terminale et de son équivalent espagnol, 2° de Bachillerato, sont denses et complexes et cela rend difficile une double préparation.